

,CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2008

TARIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal par deux abstentions et 13 voix pour a décidé, pour l'année 2008 de fixer le tarif assainissement à 0.70ct € le m3 d'eau réellement consommé.

DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN A BRENAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par une abstention et 14 voix pour, accepte de vendre la parcelle cadastrée F n° sise à Brénas pour un prix de cession de 2 € HT du m2. L'acquéreur, M. GARIBAL souhaite y installer son entreprise.

MAISON DES ASSOCIATIONS : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Après en avoir délibéré par une abstention et 14 voix pour , le Conseil Municipal valide le choix de la Commission d'appel d'offres et retient la candidature de P. ALBINET, le moins disant, pour la réalisation de la Maîtrise d'œuvre de la Maison des Associations. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a sollicité le DGE 2008, sur la deuxième tranche de ce projet.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : ACCEPTATION DE PLUSIEURS DEVIS

La Commission travaux lors de sa séance du 22 janvier 2008, a décider de réaliser deux nouvelles opérations d'investissement. Il s'agit :

- de la pause de ralentisseurs. La société CARCELLER réalisant les travaux route de Vielmur, nous propose un devis à 17 461.60 € TTC.
- De la réfection de la rue de la Caussade. Le chantier ayant commencé l'an passé, il est proposé au Conseil de le poursuivre en reprenant la rue de la Caussade en Calade. Le CPIE nous fait une proposition à 12 700 € .

Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte ces deux opérations (avec 4 abstentions pour la pause de ralentisseurs et une abstention pour la réalisation de la Calade de la rue de la Caussade).

MISSION LOCALE : PROPOSITION DE RECRUTEMENT D'UN CAE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de la mission locale et décide de recruter à compter de février un CAE pour une durée de 6 mois non renouvelable.

GARDERIE MUNICIPALE : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT POUR FINANCER LA GARDERIE EN CAS DE GREVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'Etat propose à la Mairie, la mise en place d'une convention pour l'organisation d'une garderie municipale en cas de grève de l'enseignement primaire. La Commune s'engage à assurer la Garderie, l'Etat s'engage à dédommager la Mairie selon un barème défini dans la convention :

- 90 € par jour pour 1 à 15 élèves accueilli
- 180 € par jour pour 16 à 30 élèves
- 270 € par jour pour 31 à 45 élèves
- A partir de 45 élèves accueilli, 90 € par jour et par groupe de 15 élèves accueilli

Après en avoir délibéré par une abstention et 14 voix pour le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FOL

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à renouveler le contrat avec la Fédération des Œuvres Laïque. Conclue pour une durée de trois ans, elle permet aux enfants de l'école du cycle 1 de voir deux spectacles par an.. La participation de la Commune a été réévaluée et passe au tarif de base de 3.85 € par enfant et par séance à 4 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Contrat d'entretien des cloches de l'Eglise de St Pierre d'Expertens

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de la paroisse. Cette dernière est signataire des contrats d'entretien des cloches de l'Eglise de St Pierre et demande à ce que la Commune prenne à sa charge ce contrat.

Considérant que l'Eglise fait partie du patrimoine de la Commune, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de prendre à sa charge ce contrat d'entretien.